



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE À HUIS CLOS ET PAR VISIOCONFÉRENCE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 29 JUIN 2020, À 20H53, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME PARISE CORMIER, MAIRESSE.

Sont présents : Mesdames Louise Thouin, Mélanie Royer-Couture, Parise Cormier et Suzanne Demers et messieurs Denis Roy, Magella Tremblay et Réjean Morency.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier.

- Ouverture de la séance Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.
- Rés. #20-181 Séance à huis clos Attendu le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;
- Attendu le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 7 avril 2020;
- Attendu le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 16 avril 2020;
- Attendu le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 24 avril 2020;
- Attendu le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 29 avril 2020;
- Attendu le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 6 mai 2020;
- Attendu le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 13 mai 2020;
- Attendu le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 20 mai 2020;
- Attendu le décret numéro 543-2020 du 22 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 27 mai 2020;
- Attendu le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 3 juin 2020;
- Attendu le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 10 juin 2020;
- Attendu le décret numéro 593-2020 du 10 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 17 juin 2020;
- Attendu le décret numéro 630-2020 du 17 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 24 juin 2020;
- Attendu le décret numéro 667-2020 du 23 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 30 juin 2020;



No de résolution
ou annotation

Attendu l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à participer, à délibérer et à voter à une séance par tout moyen de communication;

Attendu que, dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, la présente séance est tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents, à y prendre part, à délibérer et à voter par visioconférence.

En conséquence :

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent que la présente séance soit tenue à huis clos.

Rés. #20-182
Avis de
convocation

Il est proposé par monsieur Denis Roy et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent l'avis de convocation, tel que rédigé.

Rés. #20-183
Embauche du
directeur des
travaux
publics

Attendu que la Municipalité a fait paraître une offre d'emploi pour le poste de directeur des travaux publics.

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal engage, monsieur Benoît Cloutier à titre de directeur des travaux publics.

Rés. #20-184
Permis PIIA

Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que des plans ont été déposés;

Attendu qu'une liste de matériaux et couleurs a été déposée;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #15-674;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 23 juin 2020, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent les recommandations du comité consultatif d'urbanisme d'accorder un permis de construction pour les projets suivants :



No de résolution
ou annotation

Adresse	Type de demande	Recommandations CCU
67, rue des Plaines	Construction bâtiment complémentaire	#20-82
2730, avenue Royale	Rénovation de la façade du bâtiment principal	#20-83
1375, rang St-Antoine	Construction bâtiment complémentaire	#20-84
3529, avenue Royale	Rénovation résidence unifamiliale isolée	#20-85
1923, avenue Royale	Construction résidence unifamiliale isolée	#20-86
4626, avenue Royale	Construction bâtiment principal résidentiel et agricole	#20-87
26, rue du Refuge	Construction résidence unifamiliale isolée	#20-88
14, rue du Refuge	Construction résidence unifamiliale isolée	#20-89
43, rue du Refuge	Construction résidence unifamiliale isolée	#20-90
55, rue des Granges	Construction résidence unifamiliale isolée	#20-91
65, rue des Granges	Construction résidence unifamiliale isolée	#20-92
2139, avenue Royale	Agrandissement résidence unifamiliale isolée	#20-93
2139, avenue Royale	Construction bâtiment complémentaire	#20-94
440, rue du Mont-Ferréol	Construction bâtiment complémentaire	#20-95

Rés. #20-185
Adoption
Règl. 20-776
PPCMOI

Il est proposé par madame Louise Thouin et appuyée par monsieur Denis Roy et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte le règlement #20-776 Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.

Rés. #20-186
Adoption
Règl. 20-779
modifiant le règlement de zonage 15-674

Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et appuyé par monsieur Denis Roy et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte le règlement #20-779 modifiant le règlement de zonage #15-674 pour la hauteur des garages dans la zone VP-027. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.

Rés. #20-187
Adoption
Règl. 20-782
modifiant le règlement de zonage 15-674

Il est proposé par madame Suzanne Demers et appuyée par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte le règlement #20-782 modifiant le règlement de zonage #15-674 concernant la définition d'une chambre et d'un dortoir et l'application dans les résidences de tourisme. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.



No de résolution
ou annotation

Rés. #20-188
Adoption
Règl. 20-784

Il est proposé par madame Louise Thouin et appuyée par monsieur Denis Roy et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte le règlement #20-784 modifiant le règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme #15-673 concernant les frais d'étude et de dépôt de garantie pour les PPCMOI. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.

Fin de la
séance

Levée de la séance à 21 heures 00.

Parise Cormier, maire

Martin Leith, secrétaire-trésorier